

Le 12/01/2022

Compte rendu du CHSCT du 11/01/2022

Cette séance du CHSCT, uniquement en audioconférence, était consacrée un point d'actualité sanitaire ainsi qu'une présentation du bilan du budget de l'année précédente.

Les participants à cette réunion étaient la direction, (Directeur, chefs de services RH et chefs d'établissements), les intervenants santé et sécurité au travail (médecins de prévention et assistant social) et les représentants des personnels (Solidaires Finances Publiques, CGT et FO).

Ordre du jour :

- 1) Point d'actualité sanitaire.
- 2) Bilan du budget 2021.
- 3) Accidents du travail.
- 4) Examen du Registre Santé Sécurité au Travail.
- 5) Questions diverses.

1) Point d'actualité sanitaire

Le médecin de prévention est intervenu pour faire un bilan. Il nous indique beaucoup de cas Covid sur le périmètre de la DiSI RAAB. Toutefois ces cas ne présentent pas de gravité au sens où il n'y aurait pas d'hospitalisation avérée. Il rappelle le rôle primordial des gestes barrières (port du masque, etc.) et l'importance de la vaccination en terme de protection individuelle et collective, tout en étant bien conscient qu'une partie des agents ne puisse pas ou ne souhaite pas être vacciné pour des raisons qui leur sont propres. Ce dernier nous communique également les règles d'isolement à observer dans l'hypothèse de cas Covid ou de cas contact.

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19>

Précision : pour se déclarer cas contact ou cas Covid (si ce n'est pas déjà fait par ailleurs) :

<https://declare.ameli.fr/>

L'arrêt de travail doit être établi par l'assurance maladie, sinon le jour de carence est appliqué. Pour les agents non vaccinés qui sont cas contact ou qui présentent des symptômes, se rapprocher du médecin de prévention pour obtenir éventuellement une ordonnance de prescription d'un test.

Les assistants sociaux de la DiSI ne remarquent pas, à leur étonnement au regard de la période, une augmentation des consultations à caractère social ou financiers. Cette situation les interpelle et ils espèrent que ce n'est pas un repli sur soi des agents qui cacherait une situation larvée, impliquant des situations plus grave par la suite.

Nous avons demandé à la DiSI d'insister auprès des directions locales, afin de transmettre les cas de Covid vers les services qui se déplacent (SIL et CID). Cette demande a déjà été effectuée avec plus ou moins de succès. La direction demande à ce que les CID et SIL se renseignent auprès des directions avant d'intervenir.

La DiSI a commandé à titre préventif 8000 masques FFP2. Dans un premier temps ces masques sont à destination des personnes qui le souhaitent, dans les services CID et SIL. Il n'y a pas d'obligation car le médecin signale qu'ils sont plus difficiles à porter que les masques classiques. Par extension, si d'autres agents souhaitent bénéficier de cette disposition, qu'ils se fassent connaître auprès de leur chef de service.

Devant le lynchage médiatique permanent des non-vaccinés, nous alertons la DiSI sur cette scission entre vaccinés et non-vaccinés, conduisant à des paroles dangereuses en termes de cohésion sociale, pouvant conduire au sein de l'administration à des différences de traitement que nous ne souhaitons pas. Le DiSI nous réponds que pour lui il n'est pas dans son intention de faire un traitement différent ; qu'en sera-t-il si les ordres viennent d'en haut ?

2) Bilan du budget 2021

Le crédit 2021 a été totalement utilisé. Suite à l'annulation de diverses formations, les crédits afférents ont été dépensés pour l'achat de matériel divers. Le CHSCT peut financer également le matériel à destination des télétravailleurs.

Le budget 2022 n'est pour l'heure pas connu, il devrait être du même ordre que 2021. Pour autant il est important de remplir le bulletin d'inscription aux formations CHSCT qui sera communiqué par le chef de service.

Pour les formations SST recyclages qui n'ont pu être tenues en 2021, une dérogation permet de les réaliser cette année.

En ce qui concerne le fond d'amélioration du cadre de vie au travail des agents, alloué à la DiSI (64 000 €), les propositions seront étudiées au sein d'un CTL dédié.

3) Accidents de travail

On constate que la majeure partie des AT sont concentrés sur les trajets domicile-travail, et essentiellement effectués par les modes de transports doux (vélos, trottinettes, etc.). De ce fait nous demandons que soit étudiée la possibilité de formation pour ce mode de déplacement.

Nous constatons que les accidents de travail, pour les agents télétravailleurs sont bien comptabilisés comme tels.

4) Examen du Registre Santé Sécurité au Travail

Il y a 3 fiches sur l'absence de chauffage à Clermont Parlette en plein hiver, dans des locaux qui ne sont pas les nôtres, pour cause de travaux programmés. La DiSI a autorisé les agents, sans obligation, à télétravailler 5/5 jours. La situation est revenue à la normale.

Une autre fiche concerne un cas RPS, la situation nous incite à demander la reconnaissance d'accident du travail. La DiSI nous indique une fin de non-recevoir car le lien de cause à effet du contexte de travail n'a pas été fait par le médecin de prévention. Pour autant ils sont attentifs à la situation du service dans son intégralité.

5) Questions diverses

Un problème d'éclairage d'escalier extérieur signalé à Clermont-Ferrand. Le problème est connu par la DiSI, qui s'emploie à trouver une solution.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance se clôture.